



L'enseignement optionnel d'EPS

2023 - 2024

L'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les deux années du cursus (1^{er} et Terminale) Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques. Il l'engage également dans de nouvelles expériences collectives autour d'un projet et d'une étude thématique.

Objectifs (selon le Bulletin officiel de l'éducation nationale):

- « Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques et sportives.
- Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société.
- Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études
- Sensibiliser les élèves à la conduite de projets

En classe de 1^{er} - Terminale

Quatre activités sportives : **Basket-ball – Natation – Volley-ball - Biathlon**

Thème d'étude : la conduite d'une étude finalisée par la réalisation d'un dossier.

Notation pour le Baccalauréat : pratique 14 points + dossier 6 points.

Note : L'option EPS est de 2 heures par semaine. Un bon niveau sportif et scolaire est vivement recommandé.